



PROGRAMME

Partie Théorique :

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT- DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi. Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

RÉALISATION DU TEST FINAL AIPR OPERATEUR

Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Objectif :

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

Durée :

1 journée

Nombre de participants :

Les groupes sont constitués de 2 à 10 participants maximum.

Public :

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Compétences développées :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Maintien des connaissances

Tous les 5 ans

Attribution finale

Attestation individuelle de compétences

Organisme de délivrance

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM)

Références réglementaires

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux